



# PORTRAIT SOMMAIRE DU TRAITEMENT DES ENJEUX ÉCONOMIQUES AU BAPE

## – RÉSUMÉ EXÉCUTIF –

### Contexte

Ce document a été produit dans le cadre du colloque « La prise en compte des bénéfices non énergétiques dans la pratique règlementaire au Québec, au Canada et aux États-Unis » organisé par la Régie de l'énergie en septembre 2021.

Une équipe d'analystes au BAPE a brossé un portrait sommaire de la manière dont les enjeux économiques ont été pris en compte par ses commissions dans près de 200 rapports depuis 1998. Vu le thème du colloque, la notion d'« externalité » a reçu davantage d'attention.

### Des analyses économiques au BAPE?

Le terme « environnement », présent dans le nom de l'organisme, est souvent à tort confondu avec « écologie », si bien que plusieurs s'étonnent régulièrement de voir le BAPE accueillir les préoccupations du public qui dépassent ce champ, et/ou proposer des constats et avis s'appuyant sur l'analyse des enjeux économiques.

#### Plusieurs éléments contredisent ce mythe persistant :

- ▶ Les enjeux économiques sont traités dans le premier rapport du BAPE en 1979, et l'examen de 191 rapports produits de 1998 à 2021 démontre que le BAPE examine systématiquement les questions économiques.
- ▶ Les tribunaux supérieurs ont confirmé que la notion d'environnement doit être interprétée de manière large et inclure les dimensions économique et sociale.
- ▶ La *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), dont relève l'exercice de la mission du BAPE, précise en préambule que ses dispositions « [...] affirment le caractère collectif et d'intérêt public de l'environnement, lequel inclut de manière indissociable les dimensions écologiques, sociales et économiques ».

#### Extrait du premier rapport du BAPE :

*Étant donné la diversité et la qualité des questions soulevées et compte tenu des intérêts régionaux parfois différents les uns des autres, le BAPE ne pouvait pas restreindre la notion d'environnement aux seules questions biophysiques mais devait y inclure des préoccupations d'ordre socio-économique et culturel.*

Plus spécifiquement, depuis l'adoption de la *Loi sur le développement durable* en 2006, l'analyse des commissions du BAPE s'appuie entre autres sur les cinq principes économiques suivants : *Efficacité économique*, *Pollueur payeur*, *Internalisation des coûts*, *Équité et solidarité sociales* et *Production et consommation responsable*. Ce dernier principe revêt un intérêt particulier dans le cas des projets énergétiques puisqu'il implique l'utilisation efficiente des moyens de production et de la technologie ainsi que l'examen de la raison d'être du projet.

## Faits saillants

Dans les 191 rapports de la période 1998-2021, 757 avis, constats et recommandations portent directement sur des questions économiques.

Parmi l'échantillon de 191 rapports examinés durant la période 1998-2021, **la très grande majorité (184 sur 191 soit 92 %)** a abordé les projets sous l'angle économique, soit au moyen d'une analyse économique ou par une description de certains aspects économiques.

Au fil du temps, on remarque une certaine évolution dans la manière d'aborder ces enjeux, notamment avec l'adoption en 2006 de la *Loi sur le Développement durable*. Par exemple, durant la période 1998-2006, seulement 22 % des rapports comportaient un chapitre à prédominance économique. **Ce taux a pratiquement doublé (39 %)** pour la période 2007-2021.

## Les externalités et les compensations

Entre 1998 et 2021, la notion d'externalité au sens large a été analysée dans 28 rapports. Dans plus de la moitié des rapports examinés (102/191 ou 53 %), une portion de l'analyse examine des formes de compensations lorsqu'un projet perturbe un milieu de vie ou affecte d'autres activités économiques dans son milieu d'accueil. Ces compensations ont fait l'objet de 265 avis et constats, 72 portant précisément sur des mesures de compensations financières.

## L'analyse avantages-coûts

Dans le cadre de leur enquête, les commissions du BAPE rencontrent fréquemment les questions suivantes : Comment quantifier les avantages et les inconvénients d'un projet et les mettre en perspective? Est-ce que la somme des avantages surpasse les inconvénients?

L'analyse avantages-coûts (AAC) permet de comparer des projets afin de déterminer l'option qui sera la plus rentable économiquement pour la société, sur le fondement du critère de l'efficacité économique.

Parmi les 191 rapports examinés, 15 insistent sur la nécessité de mettre en perspective les retombées d'un projet par rapport à ses coûts environnementaux et sociaux, notamment au moyen de l'AAC. En outre, 7 rapports ont relaté les propos de citoyens préoccupés par cette question.

### Extraits de rapports du BAPE traitant des externalités

*La commission estime que les faibles coûts d'enfouissement offerts par les lieux de grande capacité encouragent ce mode de gestion au détriment des 3 RV (réduction à la source, réemploi, recyclage et valorisation). Elle est d'avis que les tarifs de l'enfouissement devraient inclure l'ensemble des coûts sociaux et environnementaux qui en résultent.*

*La commission d'enquête constate que, bien que plusieurs des coûts environnementaux et sociaux soient internalisés par le promoteur par la mise en place de mesures d'atténuation et de compensation, certains coûts résiduels persistent, mais devraient être partiellement compensés entre autres par le partage des redevances tirées de l'exploitation des ressources minières avec les communautés locales et régionales.*